

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Pour la pose d'une benne

Le Maire de la Commune de BRIDORE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de Madame MARIAU Laetitia représentant l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE - TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX en date du 26/09/2025 qui souhaite déposer temporairement une benne et des matériaux rue du chemin vert 37600 BRIDORÉ,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : Du 14 octobre 2025 et pour une durée de 4 jours calendaires, l'entreprise INEO est autorisée à déposer une benne et des matériaux rue du chemin vert 37600 Bridoré.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Madame MARIAU Laetitia représentant l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Madame le Maire de la commune de Bridoré, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Loches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à l'entreprise INEO, chargée des travaux.

Fait à BRIDORE, le 29 septembre 2025.

Le Maire,
Pascale MOREL

